



## **RÉGIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Administré par: McFarlan Rowlands Insurance Brokers Ltd.

Parrainé par: La Société canadienne de psychologie  
et  
le Conseil des associations provinciales de psychologues

British Columbia Psychological Association  
Psychologists Association of Alberta  
Psychological Society of Saskatchewan  
Manitoba Psychological Society  
Ontario Psychological Association  
College of Psychologists of New Brunswick/Collège des Psychologues du Nouveau  
Brunswick  
Psychological Association of Prince Edward Island  
Association of Psychologists of Nova Scotia  
Association of Newfoundland Psychologists  
Association of Psychologists of the Northwest Territories

## ADMISSIBILITÉ

Le régime d'assurance responsabilité professionnelle est offert aux psychologues admissibles membres de la Société canadienne de psychologie et (ou) de l'association professionnelle provinciale ou territoriale particulière qui en est le pendant. Pour pouvoir adhérer au régime, les candidats doivent être résidents du Canada et

- i) être autorisés à exercer la profession de psychologue par l'organisme de réglementation de la psychologie dans la province ou le territoire où ils exercent leur profession;
- ou
- ii) être expressément exemptés par l'organisme de réglementation de l'obligation d'être certifiés, autorisés ou agréés, mais quand même autorisés à exercer la profession de psychologue;
- ou
- iii) limiter leur travail à l'enseignement et (ou) à la recherche et (ou) à l'administration scolaire dans un département de psychologie au sein d'un établissement d'enseignement. Les participants doivent continuer de verser leurs cotisations pour maintenir ou renouveler leur protection.

Le régime est également offert aux membres étudiants qui pratiquent sous la supervision directe d'un psychologue qualifié\*.

**RÉCLAMATIONS:** Il faut aviser immédiatement le Courtier, McFarlan Rowlands Commercial Insurance Brokers Ltd, de toute réclamation possible.

### COURTIER:

McFarlan Rowlands Commercial Insurance Brokers Ltd.,  
380, rue York, London (Ontario) N6B 1P9  
Téléphone : (519) 679-5440  
Télécopieur : (519) 679-9744  
Sans frais : 1-877-679-5440  
[www.mcfarlanrowlands.com](http://www.mcfarlanrowlands.com)

\* Par «psychologue qualifié», on entend une personne qui détient le permis, le certificat ou l'agrément requis de l'association provinciale ou de l'organisme de réglementation de la psychologie dans la province ou le territoire où cette personne exerce sa profession, à moins d'être expressément exemptée de l'obligation d'être certifiée, autorisée ou agréé par une loi provinciale ou territoriale, ou à moins qu'il n'existe aucun statut réglementant la pratique de la psychologie dans la province ou le territoire en cause.

## RÉGIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### PROTECTION

L'adhésion est facultative. Toutes les activités professionnelles des psychologues admissibles résidant au Canada qui adhèrent au régime sont couvertes, notamment les activités cliniques, l'enseignement et la recherche.

#### Assurance contre la faute professionnelle

- |           |  |
|-----------|--|
| Option 1: | 1 000 000 \$ par réclamation<br>protection globale de 3 000 000 \$ par année |
| Option 2: | 2 000 000 \$ par réclamation<br>protection globale de 6 000 000 \$ par année |

L'assurance contre la faute professionnelle couvre les enquêtes et la défense dans le cadre de toute action au civil intentée contre vous, y compris le paiement de toutes les sommes que vous pourriez être légalement tenu(e) de payer du fait de votre responsabilité relative aux préjudices personnels subis à cause de services professionnels rendus par vous.

#### Protection relative aux audiences disciplinaires

Cette police comprend 50,000\$ une couverture relative aux audiences disciplinaires et assure une protection pour les frais et d'épenses engagés à la suite de toute audience convoquée en vertu d'une loi provinciale en matière de discipline ou pour les enseignants sous le coup de mesures disciplinaires au sein d'un établissement d'enseignement.

#### Assurance de responsabilité civile des entreprises

Le montant de garantie correspond au montant établi pour l'assurance contre la faute professionnelle. Cette police comprend une assurance de responsabilité civile des entreprises dont la couverture s'étend aux blessures corporelles, aux préjudices personnels et aux dommages matériels subis par des personnes dont vous avez la responsabilité légale. Elle offre une protection aux psychologues contre les risques liés à la responsabilité non professionnelle qui découlent de la prestation de services à des clients. Il s'agit par exemple de la responsabilité à l'égard de clients qui pourraient se blesser en tombant dans votre bureau. Elle s'étend à la diffamation et à l'expulsion injustifiée. Comme bon nombre de psychologues louent des installations, la police comprend également une assurance de responsabilité civile des locataires de 500 000 dollars.

### COMPOSANTES

- La définition des activités professionnelles d'un psychologue a été élargie pour comprendre la pratique de la psychologie, l'enseignement, la recherche et les fonctions d'administrateur de département de psychologie au sein d'un établissement d'enseignement.
- La protection est transférable, quel que soit l'endroit où vous occupez un emploi au Canada. Les psychologues travaillant en milieu hospitalier, dans un conseil scolaire, dans une université, dans un établissement correctionnel ou qui sont en pratique privée ou collective peuvent adhérer au régime.
- Prévoit une protection qui s'ajoute aux régimes d'employeur. La protection offerte à votre lieu de travail peut ne pas couvrir toutes les circonstances et conditions prévues dans le cadre de cette police.

- Les dépenses personnelles raisonnables engagées pour aider la compagnie d'assurance à vous défendre dans une réclamation présentée contre vous sont également couvertes, notamment le remboursement de la perte réelle de rémunération, jusqu'à concurrence du plafond prévue par la police. Ces sommes sont payable en sus des limites de garantie.
- Comprend des extensions de garantie, comme l'élimination de l'exclusion relative à la dette contractuelle prévue dans la police type d'assurance responsabilité professionnelle, ainsi qu'une clause relative aux personnes de bonne foi.
- L'assurance contre la faute professionnelle et l'assurance en cas d'audiences disciplinaires sont fondées sur la datation des réclamations et offrent donc une protection en cas de réclamations présentées pendant la période de validité de la police.
- L'assurance de responsabilité civile des entreprises est fondée sur le principe de l'événement pendant la période de garantie et offre une protection en cas de réclamations visant des événements qui surgissent pendant la période de validité de la police.
- Protection en cas de réclamations, de poursuites en justice ou de procès contre le psychologue. Incluent les honoraires d'avocat et les frais juridiques.
- La compagnie d'assurance vous assure une procédure efficace pour les réclamations, les enquêtes et la défense dans les réclamations présentées contre vous.
- Tarif de groupe pour les primes.
- Réduction des primes pour les psychologues qui demeurent membres de la SCP et de l'association provinciale qui en est le pendant.
- Option relative à la cessation des activités professionnelles (retraite ou invalidité) offrant une assurance responsabilité professionnelle moyennant des primes considérablement réduites.
- Option relative à la cessation des activités professionnelles (retraite ou invalidité) qu'offre le régime d'assurance responsabilité professionnelle moyennant des primes considérablement réduites et option de retrait de la couverture de responsabilité civile des entreprises.
- Ligne directe e'avis juridique pro bono, 30 minutes.

## **RÉGIME D'ASSURANCE DE BUREAU**

La police comprend la couverture d'équipement de bureau à formule étendue , avec coût de remplacement comme base de règlement. Elle couvre les livres, le mobilier, les télécopieurs, les téléphones, les photocopieurs, les fournitures de bureau et l'équipement informatique. Sont exclus de la couverture de base les ordinateurs portatifs, mais ils peuvent y être inclus moyennant une prime additionnelle.

Autres protections incluses: assurance contre les pertes d'exploitation indiquée sur la formule d'assurance des dépenses supplémentaires, documents de valeur et comptes débiteurs.

Outre les protections incluses dans la police de base, d'autres protections peuvent être ajoutées moyennant une prime additionnelle s'il y a lieu.

Pour être admissible à cette protection, vous devez participer au régime d'assurance responsabilité professionnelle.

## **CARACTÉRISTIQUES**

- Couverture à formule étendue
- Coût de remplacement comme base de règlement
- Primes établies en fonction de taux de groupe
- Achat d'autres protections moyennant une prime additionnelle
- Procédure efficiente de traitement des réclamations, enquête et défense de l'assuré en cas de réclamations

**DEMANDE D'ADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

**ADHÉSION**

Les primes sont perçues par la **MCFARLAN ROWLANDS COMMERCIAL INSURANCE BROKERS LTD.**

La police de base est conservée dans les dossiers du bureau de la SCP, aux bureaux provinciaux membres de la SCP et au bureau du Courtier. Le Courtier délivrera directement un certificat d'assurance à chaque psychologue adhérant au régime.

Les primes sont payables une fois par année; par la suite, des certificats de renouvellement seront délivrés.

**VEUILLEZ REMPLIR LE QUESTIONNAIRE SUIVANT:**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : Maison \_\_\_\_\_ Travail \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

- Avez-vous déjà présenté une demande de protection relative aux audiences disciplinaires? Oui/Non
- Vous a-t-on déjà refusé une protection relative aux audiences disciplinaires? Oui/Non
- Avez-vous déjà présenté une réclamation relative à une audience disciplinaire? Oui/Non
- Êtes-vous au courant d'un acte ayant pu donner lieu à une réclamation au titre de la présente police, ou croyez-vous que des réclamations pourraient être présentées contre vous? Oui/Non

Si vous avez répondu «oui» à l'une des questions qui précèdent, veuillez produire les détails complets sur une feuille à part que vous joindrez à votre demande.

- Avez-vous besoin d'une assurance de bureau? Oui/Non  
(Dans l'affirmative, veuillez remplir la demande d'adhésion au régime d'assurance de bureau.)
- Êtes-vous psychologue (c.-à-d. certifié, autorisé ou agréé) dans la province ou le territoire où vous exercez votre profession? Oui/Non
- Travaillez-vous en milieu scolaire? Oui/Non
- Êtes-vous un psychologue associé? Oui/Non
- Êtes-vous un étudiant, provisoirement privilégiée ou temporairement enregistrée et travaillant sous la supervision d'un « psychologue qualifié »? Oui/Non

Si vous êtes membre de la Société canadienne de psychologie et d'une association professionnelle provinciale qui en est le pendant, vous avez droit à la protection de niveau II de l'option 1 ou 2.

1. A) Êtes-vous membre de la SCP? Oui/Non  
B) Êtes-vous membre d'une association professionnelle provinciale ou territoriale qui en est le pendant? Oui/Non  
Dans l'affirmative, veuillez donner le nom de votre association  
\_\_\_\_\_

2. Assurance contre la faute professionnelle et assurance de responsabilité civile des entreprises (Veuillez cocher l'option 1 ou l'option 2)

Option 1            1 000 000 \$ par réclamation  
Protection globale de 3 000 000 \$ par année

Option 2            2 000 000 \$ par réclamation  
Protection globale de 6 000 000 \$ par année

Veuillez prendre note que les deux options comprennent une protection relative aux audiences disciplinaires. Cette protection est assujettie à un plafond de 50 000 \$ et comporte une franchise de 750 \$.

\_\_\_\_\_ Pour obtenir le libellé complet de la police, veuillez cocher et ajouter la prime supplémentaire qui figure au barème des primes 10 \$. (Facultatif)

La police est valide du 1er juin au 1er juin. Toutefois, les membres qui désirent adhérer au régime à une date autre que le 1er juin peuvent être couverts le premier jour du mois suivant la réception de la demande. La prime exigée lorsque la protection commence à une date autre que le 1er juin équivaldra à 1/12 de la prime régulière par mois, pour le nombre de mois à partir de la date du début de la couverture jusqu'au 1er juin, et ajoute le prix forfaitaire pour l'assurance de responsabilité civile des entreprises ou frais minimum de 75 \$ (option 1) et de 80 \$ (option 2). Voir le document ci-inclus. Veuillez consulter le barème des primes ci-joint.

Pour adhérer au régime, veuillez remplir ce formulaire de demande d'adhésion et le renvoyer, accompagnée d'un chèque au montant de la prime (comprenant les taxes provinciales applicables), à l'adresse suivante:

McFarlan Rowlands Commercial Insurance Brokers Ltd., 380, rue York, London, Ontario N6B 1P9  
Téléphone (519) 679-5440, Sans Frais 1-877-679-5440, Telecopier (519)679-9744  
[www.mcfarlanrowlands.com](http://www.mcfarlanrowlands.com)

**COMME CERTAINES PARTIES DE LA PRÉSENTE POLICE SONT FONDÉES SUR LA DATATION DES RÉCLAMATIONS, VEUILLEZ SIGNALER TOUT INCIDENT OU RÉCLAMATION POSSIBLES À VOTRE ASSUREUR ACTUEL AVANT D'ADHÉRER À CE RÉGIME.**

Vous trouverez ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ \$, à l'ordre de la McFarlan Rowlands Commercial Insurance Brokers Ltd.

Dans le cadre de ma demande, j'autorise par la présente la société McFarlan Rowlands Insurance Brokers (ci-après appelée <le courtier>) à recueillir, à utiliser et à divulguer tout renseignement personnel qu'elle juge nécessaire aux fins de l'évaluation de ma demande relativement à une nouvelle police d'assurance de biens ou de responsabilité civile, ou au renouvellement d'une telle police.

J'autorise le courtier à utiliser ces renseignements aux fins de la détermination des conditions liées à quelconque bien ou service qu'il offre, notamment, en matière de biens, de responsabilité civile, d'avantages sociaux collectifs, d'assurance-vie et de gestion du patrimoine.

J'autorise le courtier à recueillir, à utiliser et à divulguer de tels renseignements personnels à une tierce partie, au besoin, notamment à des sociétés d'assurance. Le courtier peut aussi devoir fournir de tels renseignements personnels, ou être autorisé à le faire, à la suite d'une demande présentée en vertu d'une loi relative au respect de la vie privée ou d'une autre loi. Je reconnais savoir qu'il m'est possible d'examiner les renseignements personnels détenus par le courtier aux fins de ma demande ou d'une police d'assurance, d'obtenir des copies des politiques et normes du courtier en matière de respect de la vie privée, de présenter d'autres demandes de renseignements ou de faire part de mes préoccupations au courtier, en m'adressant à son agent désigné de protection de la vie privée.

En cas de fausse déclaration volontaire ou d'omission volontaire de divulguer dans la présente demande un fait qui doit y être signalé, la protection peut être frappée de nullité par l'Assureur.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**BARÈME DES PRIMES AU 1ER JUIN 2004  
RÉGIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

**Option 1**

1 000 000 \$ par réclamations  
Protection globale de 3 000 000 \$  
50 000 \$ Protection relative aux audiences disciplinaires

**Niveau I**

si vous êtes membre de A OU de B  
344 \$ (ou si vous adhérez à mi-période,  
29 \$ ou frais minimum de 75 \$)

**Niveau II**

si vous êtes membre de A ET de B  
296 \$ (ou si vous adhérez à mi-période,  
25 \$ ou frais minimum de 75 \$)

**Option 2**

2 000 000 \$ par réclamations  
Protection globale de 6 000 000 \$  
50 000 \$ Protection relative aux audiences disciplinaires

**Niveau I**

si vous êtes membre de A OU de B  
368 \$ (ou si vous adhérez à mi-période,  
31 \$ ou frais minimum de 80 \$)

**Niveau II**

si vous êtes membre de A ET de B  
320 \$ (ou si vous adhérez à mi-période,  
27 \$ ou frais minimum de 80 \$)

**Frais pour le libellé de la police** 10 \$ (Facultatif)

**REGIME D'ASSURANCE DE BUREAU**

Régime de base	190 \$	(100 \$ minimum)
Libellé de la police	10 \$	

**TOUS LES PRIX SONT ASSUJETTIS AUX TAXES DE VENTE  
PROVINCIALES APPLICABLES**



**SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE  
ET  
CONSEIL DES SOCIÉTÉS PROVINCIALES DE PSYCHOLOGUES  
DEMANDE D'ADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE DE BUREAU**

**Le régime de base couvre:**

<b>Équipement de bureau</b>	40 000 \$
formule étendue, coût de remplacement	(excluant les ordinateurs portatifs)
coassurance 90%, franchise de 500 \$	
<b>Comptes débiteurs</b>	5 000 \$
<b>Documents de valeur</b>	5 000 \$
Pertes d'exploitation - dépenses supplémentaires	10 000 \$

**La Prime Annuelle est de \$190.00 (sujet à la taxe provinciale)**

Terme du Contrat: 1er juin au 1er juin

**Un certificat d'assurance vous sera remis. Si vous désirez obtenir le libellé complet de la police, veuillez inclure dans votre paiement un montant additionnel de 10 \$.**

**Garanties facultatives**

Ordinateur Portatif \_\_\_\_\_ (montant de garantie voulu)  
Prime: 10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ assurés  
(c.-à-d. prime additionnelle de 50 \$ pour un montant de garantie de 5 000 \$)

Contenu élargi \_\_\_\_\_ (au-delà du montant de 40 000 \$) Communiquer avec notre bureau pour obtenir une proposition de prix.

Assurance immobilière  
Communiquer avec notre bureau pour obtenir une proposition de prix.

Autre garanties requises  
Communiquer avec notre bureau pour obtenir une proposition de prix.

---

---

---

---

**Veillez remplir ce formulaire**

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURÉ**

Nom de l'assuré \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Emplacement des biens assurés (si l'adresse diffère de l'adresse postale indiquée ci-dessus)

\_\_\_\_\_

Indemnité éventuelle payable à \_\_\_\_\_

Entreprise exploitée par l'assuré à l'emplacement indiquée ci-dessus

---

**RENSEIGNEMENTS SUR LE LIEU D'AFFAIRES**

**Construction**

Genre d'immeuble (immeuble à bureaux, domicile, centre commercial)

Nombre d'étages \_\_\_\_\_ Année de construction \_\_\_\_\_

Murs (maçonnerie, parement de briques, panneaux de bois)

Type de chauffage \_\_\_\_\_

L'immeuble est-il muni d'un réseau d'extincteurs automatiques? Oui/Non

Y a-t-il un réseau de bouches d'incendie? Oui/Non

Alarme d'incendie/avertisseur anti-vol? Oui/Non

L'alarme est-elle reliée à un poste central? Oui/Non ou local? Oui/Non

Superficie du bureau en pieds carrés \_\_\_\_\_

É quel étage est situé votre bureau? \_\_\_\_\_

Autres occupants de l'immeuble (bureaux, magasins de détail, restaurants, résidences)

**DOSSIER DE RÉCLAMATIONS**

Sinistres au cours des trois dernières années? \_\_\_\_\_

Sans l'affirmative, veuillez en donner une explication sur une feuille séparée.

**ASSURANCE ANTÉRIEURE**

Souscriverez-vous actuellement à une assurance? Oui/Non

Dans l'affirmative, quand vient-elle à échéance? \_\_\_\_\_

Assureur actuel \_\_\_\_\_

Numéro de police actuel \_\_\_\_\_

Un assureur vous a-t-il déjà refusé une assurance ou refusé de renouveler une assurance que vous lui demandiez ? \_\_\_\_\_

Dans l'affirmative, veuillez en donner une explication sur une feuille séparée.

La police est valide du 1er juin au 1er juin. Toutefois, les membres qui désirent adhérer au régime à une date autre que le 1er juin peuvent être couverts le premier jour du mois suivant la réception de la demande.

La prime exigée lorsque la protection commence à une date autre que le 1er juin équivalra à 16 \$ de la prime régulière par mois, pour le nombre de mois à partir de la date du début de la couverture jusqu'au 1er juin, ou frais minimum de 100 \$.

Date d'entrée en vigueur de l'assurance \_\_\_\_\_

Je joins à la présente demande un cheque de \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Juin 2004